



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 12 juin 2024 à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Fortin

Mesdames les conseillères : Caroline Belleau-Poirier
Nancy Toulza

Messieurs les conseillers : Pascal Poirier
Mario Dionne
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et
greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absents à la séance :

Monsieur le conseiller : Jocelyn Bouchard

Madame la greffière : Kate Kirouac

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Fortin, ouvre la séance extraordinaire à 18 h 30 avec le quorum requis.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Approbation de l'ordre du jour – séance extraordinaire du 12 juin 2024;
3. Autorisation de signature – Convention d'aide financière au transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024;
4. Adoption du règlement numéro 24-556 concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux de la ville de Chapais;
5. Adoption du règlement 24-557 concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité;
6. Levée de la séance.

Il est **PROPOSÉ** par madame Nancy Toulza
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve l'ordre du jour tel que présenté
ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-06-127

3. **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE le 5 février dernier, la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, a accordé à la Ville de Chapais le versement d'une aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif pour l'exercice financier 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a pris connaissance des conditions et modalités de versement de cette aide prévue dans la convention d'aide financière (CAF);

CONSIDÉRANT QUE le versement de l'aide financière est conditionnel à la signature de la CAF par les Parties;

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser M. Jacques Fortin, maire et M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, le bénéficiaire, la convention d'aide financière (N/Réf. : 20231214-018).
ADOPTÉE

24-06-128

4. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-556 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, c. T-11.001 (ci-après : la « Loi ») détermine les pouvoirs du Conseil municipal en matière de rémunération et d'allocation et de remboursement des dépenses des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'actualiser le règlement en cette matière, afin de tenir compte de la réalité économique de la Ville et de la capacité de payer des citoyens, notamment quant à l'allocation de transition accordée au maire, incluant dans certaines circonstances au maire démissionnaire, selon l'article 31 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Daniel Forgues à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 19 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 24-556 concernant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux de la Ville de Chapais soit adopté.
ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

24-06-129

5.
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-557 CONCERNANT LA
TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 24-557 concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité tel que présenté.
ADOPTÉE

24-06-130

6.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 18 h 40.


Jacques Fortin
Maire


Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante